

VILLE DE LAVAL

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2018**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

**BUDGET PRINCIPAL
& BUDGETS ANNEXES**



SOMMAIRE

Introduction.....	2
1. Synthèse.....	4
2. Les produits de fonctionnement.....	6
2.1. Le produit des contributions directes.....	7
2.1.1. Les bases de taxe d'habitation.....	8
2.1.2. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.....	9
2.2. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).....	10
2.2.1. La contribution au FPIC.....	10
2.2.2. L'attribution du FPIC.....	10
2.3. Les dotations communautaires.....	11
2.4. Les concours financiers de l'Etat.....	12
2.4.1. Les compensations fiscales.....	12
2.4.2. La dotation globale de fonctionnement.....	14
2.5. Les produits des services.....	17
2.6. Les autres produits de fonctionnement.....	18
2.6.1. Autres impôts et taxes.....	18
2.6.2. Subventions et participations.....	18
2.6.3. Atténuations de charges.....	19
2.6.4. Autres produits de gestion courante.....	19
2.7. Les produits exceptionnels.....	19
3. Les dépenses de fonctionnement.....	20
3.1. Le fonctionnement courant.....	20
3.1.1. Les charges à caractère général.....	21
3.1.2. Les dépenses de personnel.....	22
3.1.3. Autres charges de gestion courante.....	23
3.2. Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts.....	24
4. Analyse de la dette.....	25
5. Les ressources propres d'investissement.....	28
6. Disponible pour financement.....	29
7. Les investissements.....	30
8. Les budgets annexes.....	31
8.1. Le budget lotissement de Beauregard.....	31
8.2. Le budget parking.....	32

Introduction

Le compte administratif 2018 démontre de façon objective l'assainissement des finances de notre commune.

Tous les indicateurs d'analyse financière s'améliorent notablement par rapport à 2017 et sont, pour leur quasi totalité, meilleurs que l'exercice 2013, dernière année de la précédente mandature.

Cette amélioration par rapport à 2013 montre que nos ambitions pour la ville n'étaient pas illusoires et qu'il existait bien une autre façon de gérer, permettant de garantir un service public de qualité, de soutenir l'investissement, tout en diminuant les impôts pesant sur les Lavallois.

Le redressement, réussi malgré la diminution des recettes, a été obtenu par une politique de sérieux budgétaire, soutenue par l'action des différents services de notre ville. Cette politique, basée sur la réduction des dépenses de fonctionnement (qui baissent encore de 2,8% en 2018), la recherche de synergies avec l'agglomération et la réduction de la dette, obtient en 2018 des résultats incontestables.

- Excédent brut courant : + 41% par rapport à 2017, stable par rapport à 2013
- Capacité d'autofinancement brute : + 78% par rapport à 2017, + 27% par rapport à 2013
- Capacité d'autofinancement nette : encore faiblement déficitaire mais un déficit divisé par 5 par rapport à 2017 et divisé par 2 par rapport à 2013
- Disponible pour le financement : multiplié par 2,5 par rapport à 2017 et multiplié par 9 par rapport à 2013
- Temps de désendettement de 11,1 ans alors qu'il était de 14,9 ans en 2013.
- En cours de dette : en baisse de 5% à 81,5M€
- Coût moyen de la dette : 3,1% grâce à la sécurisation de la dette par sortie de « l'emprunt toxique » alors qu'il était de 6,3% en 2013

Ce redressement ne s'est pas fait aux dépens des investissements qui, pour impulser une dynamique économique, ont été soutenus et dont nous pouvons confirmer le montant de 45,5M€ net sur le mandat.

La situation financière de notre ville est donc maintenant meilleure qu'en 2013. Pourtant, il a fallu faire face à des évènements majeurs, ayant un impact fort sur les finances de notre commune :

- Baisse assumée des impôts locaux de 10% entraînant une moindre recette de 3M€ par an.
- Baisse subie des dotations de l'état dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques, de l'ordre de 4M€ par an depuis la fin de la phase d'installation de la mesure.
- Explosion du taux d'intérêt du « l'emprunt toxique » à partir de 2015 amenant notre commune à verser des montants énormes d'intérêts en 2015 (3,85M€) et 2016 (3,79M€) avant que nous réussissions à trouver une issue favorable à cette situation intenable au début 2017.

Pour notre municipalité faire mieux qu'en 2013 ne doit pas être considéré comme suffisant, tant les finances de la ville n'étaient pas florissantes.

Cependant, ces bons résultats ne doivent pas conduire à relâcher nos efforts car, si la situation financière de Laval est bien meilleure, elle reste fragile. Il faudra encore rester vigilant pour éviter toute dégradation. C'est notre responsabilité d'élus.

L'objectif reste une meilleure efficacité du service public rendu aux lavallois, le soutien au dynamisme économique de notre territoire et le financement d'investissements structurants pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et l'attractivité de notre ville.

1. SYNTHÈSE

Les comptes 2018 traduisent les effets de la mutualisation avec Laval Agglomération (directions générales des services techniques) et des transferts de compétence (enseignement artistique) qui conduit à des baisses de charges conjointes à des baisses de recettes.

L'année 2018 a été marquée par un redressement significatif de l'excédent brut courant qui est passé de 7,7 M€ à 10,9 M€. Ce redressement s'explique tant par le dynamisme des recettes que par une réduction des charges :

- en neutralisant l'impact des transferts à l'agglomération, les recettes courantes sont en progression de 2,9% dont le dynamisme s'explique par :

- de nouvelles subventions de la CAF pour les activités périscolaires (+760 m€),
- la taxe locale sur la publicité (+354 m€) pour laquelle les rattachements qui avaient été effectués pour 2016 et 2017 avaient été prudents et se sont avérés inférieurs aux réalisations,
- la mise en œuvre du forfait post stationnement (+257 m€) faisant que la recette est dorénavant perçue en fonctionnement alors que les amendes de police sont comptabilisées en investissement.

- en neutralisant l'impact des transferts à l'agglomération, les dépenses courantes sont en diminution de 2,8% ce qui s'explique essentiellement par une diminution des dépenses de personnel (- 1 169 m€).

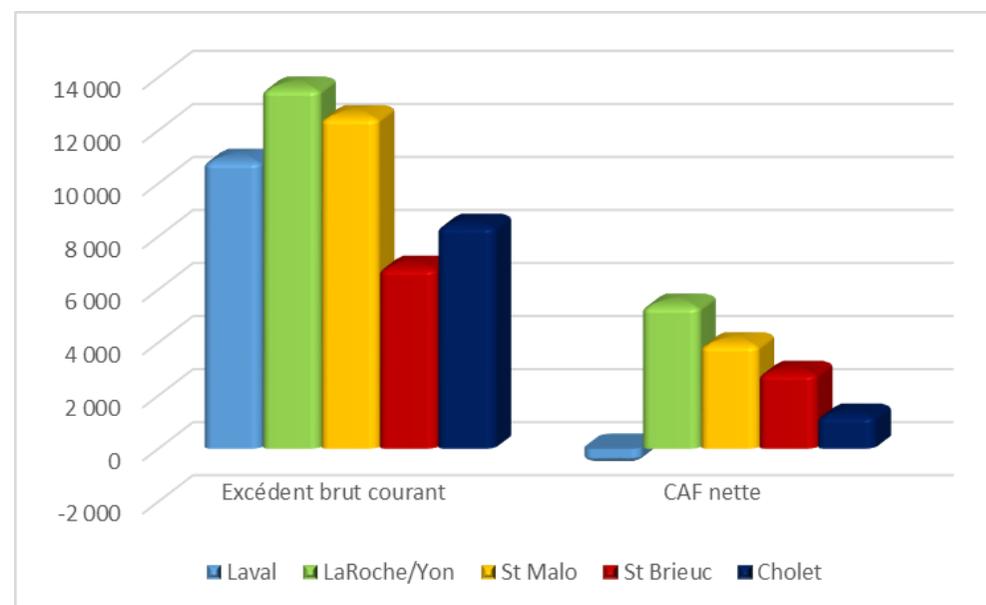
Malgré ce redressement de l'excédent brut courant, le poids de la dette a fait que la CAF nette demeure négative (-632 m€). Ainsi, on constate que si l'excédent brut courant de Laval est comparable à celui des communes similaires du grand Ouest, la CAF nette témoignant du poids important de la dette pour Laval.

DÉTERMINATION DU DISPONIBLE POUR FINANCEMENT

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits fonctionnement courant	72 862	73 787	68 036	65 273	62 415	62 152
- Charges fonctionnement courant	61 778	62 519	59 812	57 517	54 683	51 222
= Excédent brut courant	11 084	11 268	8 224	7 756	7 732	10 930
+ Produits exceptionnels	518	323	301	1 419	266	246
- Dépenses exceptionnelles	1 155	1 033	667	851	1 719	1 838
= Excédent de gestion	10 448	10 558	7 859	8 325	6 278	9 338
- Intérêts de la dette	4 966	5 270	6 411	6 180	2 377	2 383
= CAF brute	5 482	5 288	1 448	2 145	3 901	6 955
- Remboursement de capital	6 686	6 846	7 019	7 135	7 376	7 587
= CAF nette	-1 204	-1 559	-5 571	-4 990	-3 475	-632
+ RPI hors cessions	1 145	1 960	1 799	1 514	1 474	1 883
= DPF hors cessions	-59	401	-3 771	-3 475	-2 002	1 252
+ Cessions*	398	2 825	3 421	4 038	3 039	1 571
= Disponible pour financement	338	3 226	-351	562	1 037	2 823

* : cession de la résidence Avicenne comptabilisée sur 2016

COMPARAISON



Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2018 à 13,3 M€ dont 8,9 M€ ont donné lieu à mandatement.

Les principales opérations ont été :

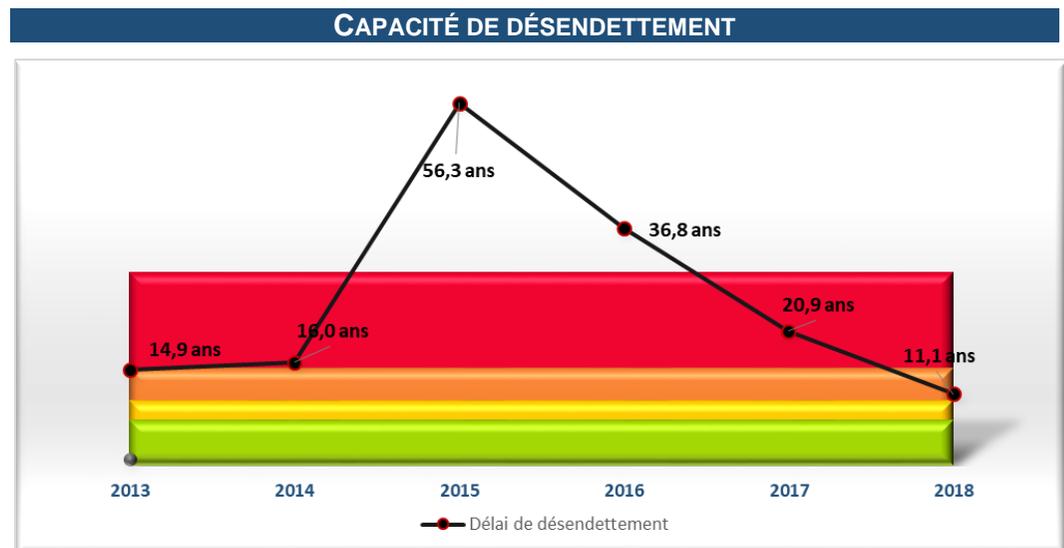
- le pôle d'échange multimodal (3,4 M€),
- le plan qualité voirie (1,6 M€),
- les économies d'énergie (0,6 M€),
- le plan qualité équipements de proximité (0,6M€),
- l'espace associatif (0,5 M€),
- la salle polyvalente (0,5 M€)
- le plan qualité école (0,4 M€),
- le plan qualité équipements culturels (0,4 M€),
- le plan qualité espaces verts (0,4 M€),
- la dotation équipements (1,8 M€),
- le centre-ville (0,3 M€),
- le programme accessibilité (0,3 M€)
- le plan qualité équipements sportifs (0,3 M€)
- les eaux pluviales (0,3 M€)...

Les emprunts encaissés en 2018 se sont élevés à 3 340 m€ conduisant à un encours de dette mobilisé de 77 032 m€ au 31/12, soit une diminution de l'encours de 4 320 m€. De cette diminution conjointe à la progression significative de la CAF brute a résulté une amélioration de la capacité de désendettement qui se fixe en 2018 à 11,1 ans.

A noter un volume important d'emprunts reportés sur 2019 permis par une situation de trésorerie suffisante.

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT						
<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Disponibles pour financement	338	3 226	-351	562	1 037	2 823
+ Subventions	2 698	3 957	2 607	2 841	4 236	2 489
+ Emprunt	4 537	10 005	3 800	4 606	9 912	3 340
= Financement des invest.	7 573	17 188	6 057	8 009	15 185	8 651
- Dépenses d'investissement	14 213	14 012	9 052	7 705	10 715	8 928
- indemnité de refinancement	0	500	0	0	0	0
= Variation excédent de clôture	-6 640	2 676	-2 995	305	4 470	-276

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE						
<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Excédent global de clôture n-1	6 409	-231	2 445	-550	-246	4 224
+ EGC n-1 pompes funèbres	0	0	0	0	0	-9
+ Variation excédent de clôture	-6 640	2 676	-2 995	305	4 470	-276
= Excédent global de clôture n	-231	2 445	-550	-246	4 224	3 939
- reports en dépense						4 352
+ reports en recette						5 770
= Excédent global de clôture net						5 357



2. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement courant s'élèvent en 2018 à 62 152 m€ et se composent principalement des contributions directes (48%), des concours financiers de l'Etat (19%) et des produits des services (10%).

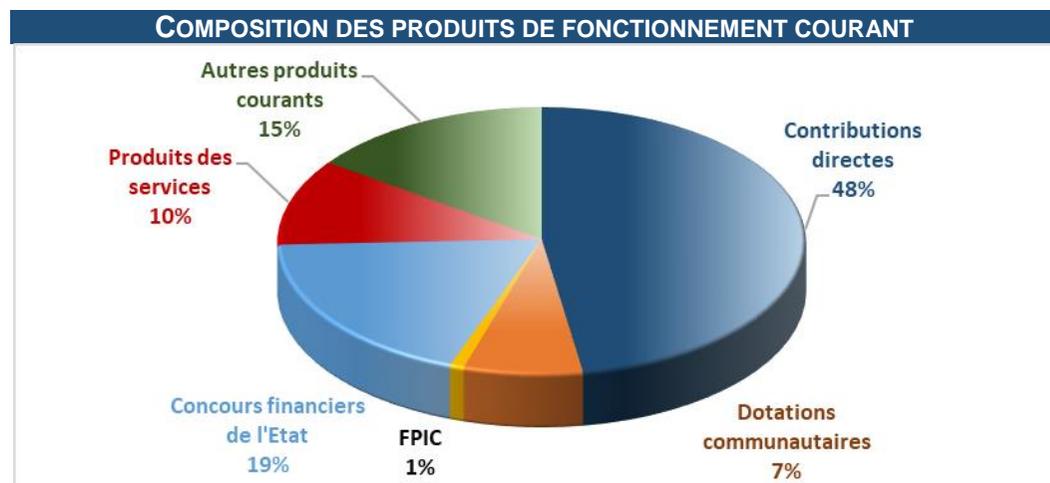
Par rapport à 2017, ils sont en baisse de 4,6%, qui s'explique principalement par le transfert de l'enseignement artistique à l'agglomération en septembre 2017 conduisant au transfert de recettes à l'EPCI et une retenue de la charge sur les dotations communautaires. La mutualisation des directions générales « services urbains et infrastructures » et « aménagement » ont également conduit à une baisse des dotations communautaires.

Par ailleurs, la progression des bases fiscales a été relativement faible en 2018, la progression du produit fiscal ne s'élevant qu'à 1,3% avec une actualisation des bases d'imposition de 1,2%.

A l'inverse, l'année 2018 a confirmé le dynamisme retrouvé de la dotation de solidarité urbaine faisant que les concours financiers de l'Etat ont progressé de 1,6%.

Le dynamisme du marché immobilier s'est également confirmé en 2018 avec une nouvelle progression des droits de mutation.

La mise en œuvre d'une tarification pour les activités périscolaire a permis de bénéficier de subventions significatives de la CAF contribuant à la forte progression des subventions (+12%).



LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

en milliers d'euro

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contributions directes	30 531	31 155	28 656	28 535	29 142	29 527
Dotations communautaires	11 517	11 635	9 958	8 385	6 163	4 508
FPIC	317	485	656	783	692	537
Concours financiers de l'Etat	15 432	14 791	13 341	11 632	11 449	11 636
Produits des services	7 633	7 598	7 504	7 769	6 366	6 501
Autres produits courants	7 433	8 123	7 921	8 169	8 603	9 442
Produits fonctionnement courant	72 862	73 787	68 036	65 273	62 415	62 152

EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Contributions directes	-0,7%	2,0%	-8,0%	-0,4%	2,1%	1,3%
Dotations communautaires	-17,1%	1,0%	-14,4%	-15,8%	-26,5%	-26,9%
Concours financiers de l'Etat	-5,5%	-4,2%	-9,8%	-12,8%	-1,6%	1,6%
Produits des services	-3,2%	-0,5%	-1,2%	3,5%	-18,1%	2,1%
Autres produits courants	4,9%	9,3%	-2,5%	3,1%	5,3%	9,8%
Produits fonctionnement courant	-3,1%	1,3%	-7,8%	-4,1%	-4,4%	-0,4%

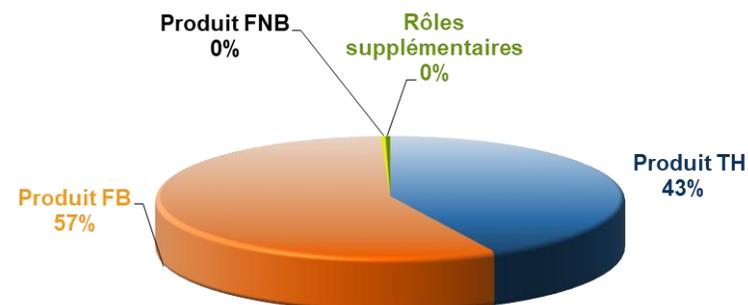
2.1. Le produit des contributions directes

Le produit des contributions directes, qui s'élève en 2018 à 29 527 m€, se compose principalement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (57%) et de la taxe d'habitation (43%).

Bien que les taux d'imposition aient été baissés de 10% en 2015 et sans augmentation depuis, ce produit est en hausse de 1,3% par rapport à 2017, principalement du fait du coefficient d'actualisation des bases (1,2%), la progression des bases fiscales ayant été relativement faible en 2018.

Rappelons que depuis la dernière réforme, seuls 16% des lavallois paient l'intégralité de leur taxe d'habitation, 71% ne paient que partiellement et 13% sont totalement exonérés.

COMPOSITION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES



LE PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit TH	13 542	13 681	12 633	12 278	12 427	12 613
+ Produit FB	16 754	17 236	15 877	16 079	16 459	16 722
+ Produit FNB	103	99	86	86	91	94
+ Rôles supplémentaires	132	139	60	92	166	99
= Contributions directes	30 531	31 155	28 656	28 535	29 142	29 527

EVOLUTION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Produit TH	-1,4%	1,0%	-7,7%	-2,8%	1,2%	1,5%
Produit FB	0,0%	2,9%	-7,9%	1,3%	2,4%	1,6%
Produit FNB	-1,8%	-4,0%	-12,9%	0,6%	5,8%	2,7%
Contributions directes	-0,7%	2,0%	-8,0%	-0,4%	2,1%	1,3%

2.1.1. Les bases de taxe d'habitation

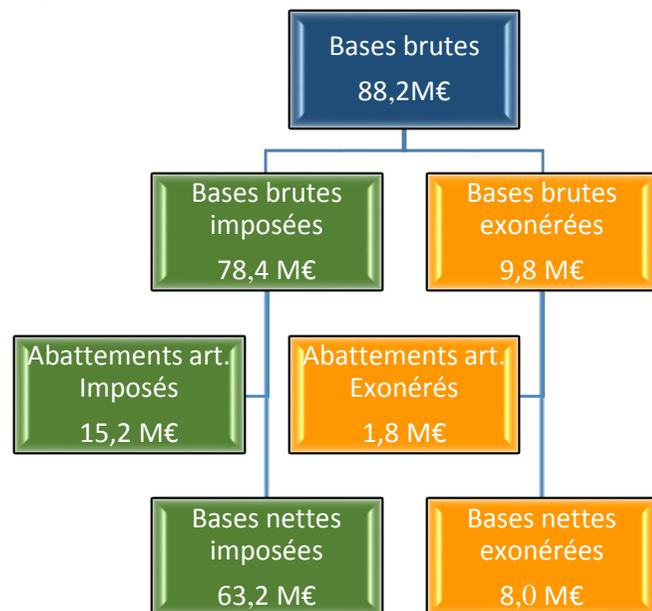
En 2018, les bases brutes de taxe d'habitation ont progressé de 0,6% ce qui est proche de la moyenne de ces cinq dernières années mais en net retrait par rapport à 2017.

A cette évolution physique, s'ajoute l'actualisation des bases décidée par le parlement.

Au sein de ces bases :

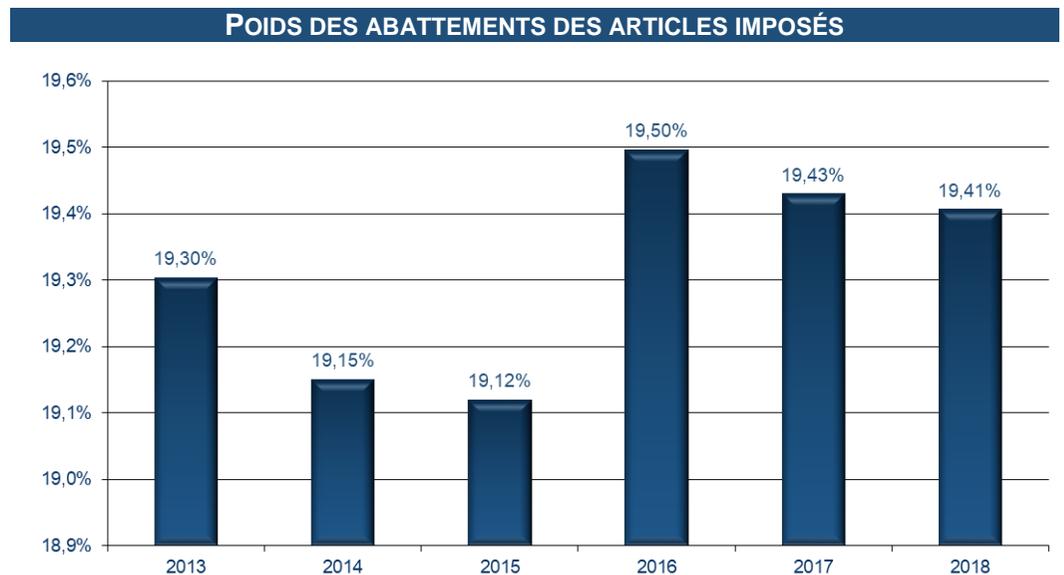
- les bases brutes des articles exonérés ont progressé de 3,2%,
- les bases brutes des articles imposés ont augmenté de 0,3%.

Le poids des abattements des articles imposés ayant été relativement stable entre 2017 et 2018, la progression de bases nettes imposables s'est également fixée à 0,3%.



EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES						
	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Nombre d'articles supplémentaires	-36	16	-402	-85	160	133
Bases brutes	0,4%	0,6%	-0,4%	0,0%	1,2%	0,6%
Valeur locative moyenne	0,5%	0,6%	1,0%	0,3%	0,6%	0,1%

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Bases brutes	0,4%	0,6%	-0,4%	0,0%	1,2%	0,6%
Abattements	0,4%	-0,4%	0,0%	1,1%	0,9%	0,5%
Bases brutes abattues	0,4%	0,9%	-0,5%	-0,3%	1,3%	0,6%
Bases brutes exonérées	5,6%	7,8%	-20,7%	41,4%	5,3%	3,2%
Bases brutes articles imposés	-0,2%	-0,1%	1,7%	-3,3%	0,7%	0,3%
Bases nettes exonérées	5,7%	8,5%	-21,7%	43,4%	5,3%	2,9%
Bases nettes	-0,2%	0,1%	1,7%	-3,8%	0,8%	0,3%

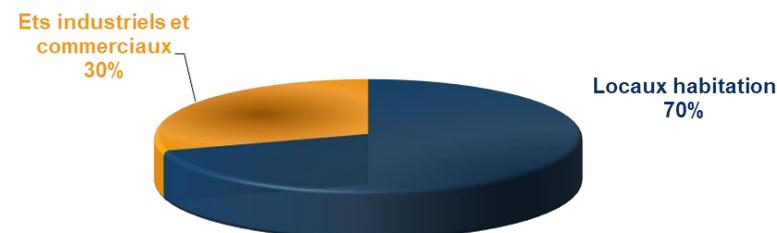


2.1.2. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties

Les bases brutes de la taxe foncières sur les propriétés bâties s'élèvent en 2018 à 68 065 m€ et se composent des locaux d'habitation (70%) et des locaux industriels et commerciaux (30%). Elles ont progressé de 0,5% ce qui correspond à la plus faible progression des cinq dernières années en raison d'une diminution physique des bases des établissements industriels et commerciaux.

Certains logements bénéficient d'exonérations temporaires (logements sociaux, logements situés en Z.U.S., personnes modestes sous conditions) faisant que la base imposable de 2018 s'élève à 64 537 m€.

COMPOSITION DES BASES DE FONCIER BÂTI



BASES BRUTES DE FONCIER BÂTI

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Locaux habitation	43 970	44 677	45 459	46 195	46 852	47 738
Ets industriels et commerciaux	17 743	18 589	18 762	19 281	20 101	20 327
Bases brutes	61 713	63 266	64 221	65 475	66 954	68 065

FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA BASE IMPOSÉE

	Moyenne 13-18	2014	2015	2016	2017	2018
Bases nettes n-1		58 194	59 868	61 277	62 057	63 522
+ Actualisation	537	524	539	613	248	762
+ Bases exo. revenant à imposition	153	155	402	49	51	108
- Variation exo. pers. modestes	47	-39	-212	371	-20	134
+ Evolution physique	625	957	256	490	1 146	278
= Bases nettes n		59 868	61 277	62 057	63 522	64 537

ÉVOLUTION DES BASES

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Locaux habitation	0,8%	0,7%	0,8%	0,6%	1,0%	0,7%
Ets industriels et commerciaux	1,9%	3,8%	0,0%	1,7%	3,8%	-0,1%
Bases brutes	1,1%	1,6%	0,6%	0,9%	1,9%	0,5%
Bases nettes	1,2%	2,0%	1,4%	0,3%	2,0%	0,4%

2.2. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré à l'occasion de la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontal c'est à dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice de moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire.

2.2.1. La contribution au FPIC

La contribution est déterminée sur le fondement du potentiel financier et du revenu moyen. Le territoire de Laval agglomération était potentiellement contributeur depuis 2014, son potentiel financier étant supérieur à 90% de la moyenne. Toutefois, la faiblesse du revenu imposable du territoire a permis de ne pas déclencher de contribution pour 2014 et 2015. Ceci n'est plus le cas depuis 2016 en raison des fusions intercommunales qui ont fait baisser les moyennes faisant que le territoire est devenu contributeur, ce qui a représenté 241m€ pour la ville de Laval en 2018.

2.2.2. L'attribution du FPIC

L'attribution du FPIC est déterminée sur le fondement du potentiel financier, du revenu moyen et de l'effort fiscal. Le territoire de Laval Agglomération est éligible à l'attribution depuis 2012. Depuis 2017, le territoire n'est plus éligible. Dès lors, il bénéficie du mécanisme de garantie permettant de bénéficier de 85% de la dotation de l'année précédente.

CONTRIBUTION AU FPIC						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Potentiel financier par hbt EI	599,2	612,4	608,6	612,4	606,0	618,6
90% potentiel financier moyen	604,2	605,0	598,2	581,3	555,8	557,9
Eligibilité à la contribution	non	oui	oui	oui	oui	oui
Ecart relatif au potentiel financier (a)	-0,0082	0,0123	0,0174	0,0536	0,0901	0,1087
Ecart relatif au revenu (b)	-0,0622	-0,0671	-0,0641	-0,0594	-0,0338	-0,0637
Indice synthétique (75% x a + 25% x b)	0,0000	0,0000	0,0000	0,0254	0,0592	0,0656
Population Dgf epci	100 801	101 119	101 039	100 986	100 715	101 013
x indice synthétique	0,0000	0,0000	0,0000	0,0254	0,0592	0,0656
x valeur de point	37,29	61,43	84,46	117,23	122,38	118,60
= contribution FPIC	0	0	0	300	729	786
x CIF epci	36,1%	36,1%	35,2%	37,0%	38,6%	44,8%
= Contribution FPIC epci	0	0	0	111	281	353
⇒ Contribution FPIC communes (c)	0	0	0	189	448	434
Potentiel financier Laval	59 563	60 719	60 196	59 914	58 172	56 954
÷ PFI ensemble des communes LA	99 602	102 029	101 547	102 985	101 998	102 414
= Poids potentiel financier Laval (d)	60%	60%	59%	58%	57%	56%
⇒ Contribution FPIC Laval (c x d)	0	0	0	110	255	241

ATTRIBUTION DU FPIC						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ecart relatif au potentiel financier (a)	1,1203	1,0976	1,0921	1,0545	1,0192	1,0021
Ecart relatif au revenu (b)	1,0788	1,0827	1,0791	1,0733	1,0447	1,0781
Ecart relatif à l'effort fiscal (c)	1,2246	1,2199	1,2079	1,1337	1,1194	1,1099
Indice synthétique (a x 20% + b x 60% + d x 20%)	1,1151	1,1131	1,1075	1,0816	1,0545	1,0692
Rang	1 273	1 107	1 117	1 167	820	767
Dernier rang éligible	1 463	1 276	1 269	1 230	753	753
Eligibilité	oui	oui	oui	oui	non	non
Population Dgf epci	100 801	101 119	101 039	100 986	100 715	101 013
x indice synthétique	1,1151	1,1131	1,1075	1,0816	1,0545	1,0692
x valeur de point	9,29	14,24	19,17	23,66	22,49	22,41
= reversement FPIC initial	1 044	1 603	2 145	2 584	0	0
+ Garantie					2 326	1 977
= reversement FPIC	1 044	1 603	2 145	2 584	2 326	1 977
x CIF epci*	36,1%	36,1%	35,2%	37,0%	38,6%	44,8%
= Reversement FPIC epci	377	579	756	956	897	887
⇒ Reversement FPIC communes (e)	667	1 023	1 389	1 628	1 429	1 090
Population dgf Laval	54 532	54 488	54 266	54 090	53 405	52 705
Potentiel financier hbt Laval*	1 092,3	1 114,4	1 109,3	1 107,7	1 087,1	1 080,6
Population Laval / PFI Lavalhbt (f)	49,9	48,9	48,9	48,8	49,1	48,8
Σ Population / PFI hbt ensemble communes LA (g)	105,0	103,1	103,6	101,5	101,5	99,1
= Reversement FPIC Laval (e x f / g)	317	485	656	783	692	537

2.3. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires s'élèvent en 2018 à 4 508 m€. En 2018, la dotation de solidarité communautaire a été intégrée dans l'attribution de compensation.

En l'absence de cette fusion, l'attribution de compensation serait devenue négative du fait des derniers transferts et se serait élevée à – 9 m€.

Globalement ces dotations sont en diminution par rapport à 2017 du fait de :

- La prise de la compétence « enseignement artistique » par Laval Agglomération en septembre 2017.
- De la mutualisation entre la ville et l'agglomération des directions services urbains et infrastructure et aménagement.

Ces changements ont entraîné des transferts de charges de la ville vers l'agglomération. Pour assurer le financement de ces charges au niveau de l'agglomération, elles sont retenues sur l'attribution de compensation, neutralisant ainsi l'impact sur l'équilibre budgétaire des transferts.

LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Attribution compensation	7 118	7 118	5 441	3 900	1 955	4 508
Dotation solidarité communautaire	4 398	4 517	4 517	4 484	4 209	0

2.4. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat s'élèvent en 2018 à 11 636 m€ et se composent de la dotation globale de fonctionnement (86%) et des compensations fiscales (14%).

Par rapport à 2017, ils sont en augmentation de 1,6%, alors qu'ils étaient en diminution les années précédentes ce qui s'explique par :

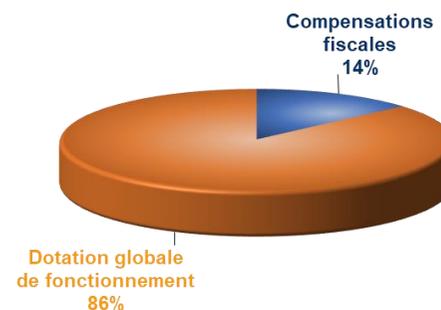
- l'arrêt de la contribution au redressement des finances publiques qui avait été décidée par l'Etat en 2014,
- la progression de la dotation de solidarité urbaine,
- l'accroissement de la compensation de taxe d'habitation.

2.4.1. Les compensations fiscales

Les compensations fiscales s'élèvent à 1 586 m€ en 2018 et se composent de la compensation de taxe d'habitation (91%) et des compensations de taxes foncières (9%). A noter que l'ancienne dotation de taxe professionnelle appelée dotation unique spécifique s'est éteinte en 2018.

Par rapport à 2017, elles sont en hausse de 1,8% chacune des composantes étant en augmentation.

COMPOSITION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT



LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT						
en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Compensations fiscales	1 774	1 641	1 558	1 291	1 558	1 586
+ Dotation globale de fonctionnement	13 658	13 150	11 783	10 342	9 891	10 051
= Concours financiers de l'Etat	15 432	14 791	13 341	11 632	11 449	11 636

EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Compensations fiscales	-2,2%	-7,5%	-5,0%	-17,1%	20,7%	1,8%
Dotation globale de fonctionnement	-5,9%	-3,7%	-10,4%	-12,2%	-4,4%	1,6%
Concours financiers de l'Etat	-5,5%	-4,2%	-9,8%	-12,8%	-1,6%	1,6%

LES COMPENSATIONS FISCALES

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Compensation taxe d'habitation	1 080	1 091	1 195	944	1 367	1 445
+ Compensation taxes foncières	308	246	162	177	138	141
+ Compensation taxe professionnelle	386	304	201	170	53	0
= Total compensations fiscales	1 774	1 641	1 558	1 291	1 558	1 586

EVOLUTION DES COMPENSATIONS FISCALES

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Compensation taxe d'habitation	6,0%	1,0%	9,5%	-21,0%	44,9%	5,7%
Compensation taxes foncières	-14,5%	-20,1%	-33,9%	9,0%	-21,8%	1,5%
Compensation taxe professionnelle	-100,0%	-21,3%	-33,9%	-15,2%	-68,9%	-100,0%
Total compensations fiscales	-2,2%	-7,5%	-5,0%	-17,1%	20,7%	1,8%

2.4.1.1. *Compensations de taxe d'habitation et taxes foncières*

Sous certaines conditions, les personnes modestes bénéficient d'une exonération laquelle est compensée par l'Etat sur la base des taux d'imposition de 1991. Ces compensations vont donc évoluer au rythme des bases nettes exonérées avec une année de retard (cf supra).

Les logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situées en Z.U.S. bénéficie d'un abattement de 40% compensé par l'Etat.

Les logements bénéficiant d'aides (PLAI, PLUS) sont exonérés de taxe foncière pour lesquelles l'Etat verse une compensation.

A noter qu'à la suite de l'intégration des compensations de taxes foncières dans les variables du pacte de stabilité en 2009, ces dernières font l'objet d'une minoration. En 2018, cette minoration aboutie à un abattement de 93%. A noter qu'en 2016 l'indexation de minoration de la compensation pour les exonérations Z.U.S. a été gelé au niveau de 2014 suite au passage du taux d'exonération de 30% à 40%.

2.4.1.2. *Compensation de « taxe professionnelle »*

Bien que la taxe professionnelle ait été transférée à l'agglomération en 1994, la ville a conservé deux compensations fonction, à l'origine, de la taxe professionnelle : baisse de la part salaires en 1982 et instauration de l'abattement de 16% en 1987.

Ces compensations, qui ont été fusionnées en 2011 en une « dotation unique spécifique », font l'objet d'une indexation qui les amène chaque année à diminuer puisqu'elles jouent le rôle de variable d'ajustement permettant aux concours financiers de l'Etat de varier dans une norme. Cette compensation s'est éteinte en 2018.

COMPENSATION TAXE D'HABITATION « PERSONNES MODESTES »						
en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bases nettes exonérées TH n-1	5 767	5 827	6 380	5 038	7 297	7 716
x taux TH 1991	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%
= compensation TH n	1 080	1 091	1 195	944	1 367	1 445

COMPENSATION FONCIER BÂTI « PERSONNES MODESTES »						
en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bases nettes exonérées FB n-1	1 042	1 021	982	770	1 142	1 122
x taux FB 1991	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%
= Compensation FB initiale	242	237	228	179	265	260
x Indexation "contrat"	0,5073	0,3994	0,2641	0,2239	0,0697	0,0697
= compensation FB n	123	95	60	40	18	18

COMPENSATION FONCIER BÂTI « ZONES URBAINES SENSIBLES »						
en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exo. zones urbaines sensibles n	912	906	905	1 015	1 019	1 030
x taux FB n-1	28,79%	28,79%	28,79%	25,91%	25,91%	25,91%
= Compensation FB Z.U.S. initiale	263	261	260	263	264	267
x Indexation "contrat"	0,5073	0,3994	0,2641	0,3990	0,3997	0,4041
= compensation FB Z.U.S. n	133	104	69	105	105	108

COMPENSATION FONCIER BÂTI « EXONÉRATIONS LONGUES DURÉES »						
en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exo. PLAI, PLUS n-1	294	333	337	432	436	481
x taux FB n-1	28,79%	28,79%	28,79%	25,91%	25,91%	25,91%
= Compensation FB PLAI, PLUS initiale	85	96	97	112	113	125
x Indexation "contrat"	0,5073	0,3994	0,2641	0,2239	0,0697	0,0697
= compensation FB PLAI, PLUS n	43	38	26	25	8	9

COMPENSATION FONCIER NON BÂTI						
en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bases nettes exonérée FNB n	25	25	25	25	25	25
x taux FNB 2005	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%
x indice DGF	1,079	1,043	0,952	0,864	0,802	0,701
= Compensation FNB n	9	9	8	7	7	6

COMPENSATION « TAXE PROFESSIONNELLE »						
en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Compensation TP n-1	461	386	304	201	170	53
x indice DCTP	0,837	0,787	0,661	0,848	0,311	0,000
= Compensation TP n	386	304	201	170	53	0

2.4.2. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF), qui s'élève en 2018 à 10 051 m€, se compose de quatre dotations :

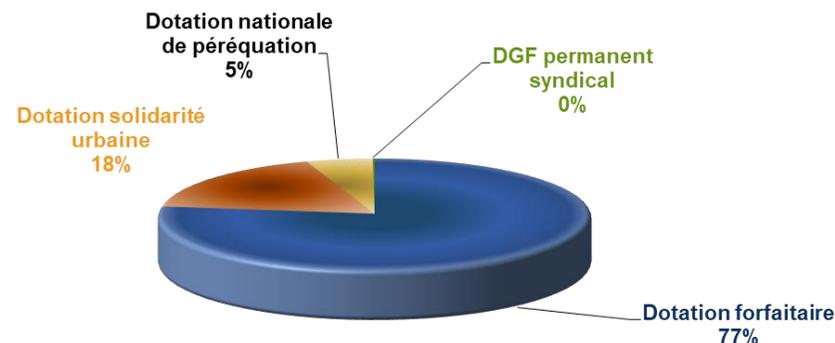
- La dotation forfaitaire (77%),
- La dotation de solidarité urbaine (18%),
- La dotation nationale de péréquation (5%),
- La dotation pour permanent syndical.

En 2018, elle a connu une augmentation de 1,6% alors que les quatre années précédente elle avait diminué.

Par rapport aux autres villes de plus de 10 000 habitants, la faiblesse relative de sa richesse fiscale, la part plus élevée de bénéficiaires aux APL et des logements sociaux, ainsi que la faiblesse relative des revenus des habitants font que Laval bénéficie d'une progression de sa dotation de solidarité urbaine, qui a augmenté de 9,2%.

La faiblesse de richesse fiscale relative et le niveau de pression fiscale font que Laval bénéficie de la dotation nationale de péréquation. Cette dotation progresse de 20% par rapport à 2017, Laval faisant l'objet d'un écrêtement plafonnant la progression à 20% à la suite du changement du mode de calcul du potentiel financier en 2012.

COMPOSITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	12 087	11 520	10 091	8 576	7 811	7 749
+ Dotation solidarité urbaine	1 342	1 360	1 372	1 386	1 628	1 777
+ Dotation nationale de péréquation	205	246	295	354	425	509
+ DGF permanent syndical	24	25	25	26	27	15
= Dotation globale de fonctionnement	13 658	13 150	11 783	10 342	9 891	10 051

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Dotation forfaitaire	-8,5%	-4,7%	-12,4%	-15,0%	-8,9%	-0,8%
Dotation solidarité urbaine	5,8%	1,3%	0,9%	1,0%	17,5%	9,2%
Dotation nationale de péréquation	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
DGF permanent syndical	-16,6%	4,5%	0,6%	1,9%	5,7%	-46,1%
Dotation globale de fonctionnement	-5,9%	-3,7%	-10,4%	-12,2%	-4,4%	1,6%

2.4.2.1. La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire a fait l'objet d'une simplification en 2015 par la fusion de ses quatre composantes.

Dorénavant, deux facteurs font évoluer la dotation forfaitaire :

- La variation de population ;
- L'application de l'écrêtement dès lors où le potentiel fiscal est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen.

En 2018, la dotation forfaitaire s'élève à 7 749 m€ soit une baisse de 0,8% par rapport à 2017.

2.4.2.2. La dotation nationale de péréquation (DNP)

Laval est éligible à la DNP dans la mesure où elle a un potentiel financier à l'habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majoré de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. S'attendant en 2012 à un impact important du changement de mode de calcul du potentiel financier, le législateur a introduit un dispositif d'encadrement : la dotation ne peut pas baisser de plus de 10% ni augmenter de plus de 20%.

Comme prévu et en l'absence de nouvelle réforme, la ville de Laval a vu sa dotation progresser cette année de 20%.

DÉTERMINATION DE LA DOTATION FORFAITAIRE

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire de référence n-1			11 515	10 091	8 576	7 811
+ Variation population			-26	-20	-67	-17
+ Ecrêtement			-59	-115	-67	-45
+ Contribution au redressement			-1 339	-1 380	-632	0
= Dotation forfaitaire	12 087	11 520	10 091	8 576	7 811	7 749
Evolution dotation forfaitaire		-4,7%	-12,4%	-15,0%	-8,9%	-0,8%

ÉLIGIBILITÉ A LA DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Potentiel financier par habitant	1 092,3	1 114,3	1 109,3	1 107,7	1 087,1	1 080,6
Potentiel financier par hbt strate	1 265,0	1 297,2	1 290,8	1 294,8	1 268,0	1 262,9
Rapport PFin/PFin de la strate	86%	86%	86%	86%	86%	86%
Plafond d'éligibilité au PFin	105%	105%	105%	105%	105%	105%
Effort fiscal commune	1,494	1,483	1,470	1,448	1,339	1,338
Effort fiscal strate	1,177	1,183	1,161	1,156	1,167	1,178
Éligibilité au FNP/DNP	oui	oui	oui	oui	oui	oui

DÉTERMINATION DE LA DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Population DGF	54 532	54 488	54 266	54 090	53 510	53 635
x Ecart de potentiel financier	0,1866	0,1909	0,1906	0,1945	0,1927	0,1944
x Valeur de point	65,2	67,4	69,7	69,7	67,7	67,1
= FNP/DNP initial part principale	663	701	721	734	698	699
- Ecrêtement	458	456	426	380	273	190
= FNP/DNP part principale	205	246	295	354	425	509

2.4.2.3. La dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine a été réformée en 2017. Elle bénéficie désormais au trois premiers tiers (au lieu des trois premiers quarts) des communes de 10 000 habitants et plus, classées, en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. Les pondérations des critères de l'indice ont été modifié à savoir que le poids du potentiel financier est passé de 45% à 30% au bénéfice du revenu imposable qui est passé de 10% à 25%.

Le poids de la part des bénéficiaires aux A.P.L. a été maintenu à 30% et celui du taux de logement social à 15%.

Le revenu imposable a été en baisse en 2018 sur le territoire de Laval alors que la moyenne nationale a progressé faisant augmenter l'indice synthétique qui retrouve un niveau similaire à 2016.

En 2018, on dénombre 1 029 communes de plus de 10 000 habitants. Ceci signifie que les 686 premières sont éligibles. Laval se classant à la 364ème place, elle demeure éligible et bénéficie d'une majoration calculé notamment en fonction de sa population et de l'indice.

	2017	2018
Population DGF	53 510	53 635
x Indice synthétique	1,143	1,157
x Effort fiscal plafonné à 1,3	1,3	1,3
x Valeur de point	1,162	0,686
x Coefficient de rang	2,066	2,145
x Coefficient ZUS/ZFU	1,265	1,265
= Majoration DSU	242	150

CRITÈRE : POTENTIEL FINANCIER						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Potentiel Financier moyen par hbt	1 301	1 324	1 311	1 308	1 296	1 283
/ Potentiel financier Laval	1 092	1 114	1 109	1 108	1 087	1 081
x Pondération PFin	45%	45%	45%	45%	30%	30%
= Part potentiel financier	0,536	0,535	0,532	0,532	0,358	0,356

CRITÈRE : PART DE BÉNÉFICIAIRES APL						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'A.P.L.	14 530	14 491	14 434	14 406	14 404	14 519
Total des logements	25 473	26 020	26 043	25 777	25 761	25 928
A.P.L. / Total des logements	57,0%	55,7%	55,4%	55,9%	55,9%	56,0%
/ Taux d'A.P.L. moyen	52,7%	52,5%	52,4%	51,9%	51,7%	51,6%
x Pondération A.P.L.	30%	30%	30%	30%	30%	30%
= Part A.P.L.	0,325	0,318	0,318	0,323	0,324	0,3256

CRITÈRE : PART DE LOGEMENTS SOCIAUX						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Logements sociaux	6 935	6 960	7 094	7 079	7 068	7 077
Total des logements	25 473	26 020	26 043	25 777	25 761	25 928
Logements sociaux / Total lgts	27,2%	26,7%	27,2%	27,5%	27,4%	27,3%
/ Taux LS moyen	22,7%	22,7%	22,8%	22,8%	23,0%	23,0%
x Pondération LS	15%	15%	15%	15%	15%	15%
= Part logements sociaux	0,180	0,177	0,179	0,180	0,179	0,178

CRITÈRE : REVENU IMPOSABLE						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Revenu moyen	14 043	14 507	14 738	14 808	14 979	15 181
/ Revenu imposable par habitant	11 591	12 054	12 244	12 530	13 277	12 834
x Pondération revenu imposable	10%	10%	10%	10%	25%	25%
= Part revenu imposable	0,121	0,120	0,120	0,118	0,282	0,296

DÉTERMINATION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part potentiel financier	0,536	0,535	0,532	0,532	0,358	0,356
+ Part A.P.L.	0,325	0,318	0,318	0,323	0,324	0,326
+ Part logements sociaux	0,180	0,177	0,179	0,180	0,179	0,178
+ Part revenu imposable	0,121	0,120	0,120	0,118	0,282	0,296
= Indice synthétique	1,162	1,151	1,149	1,153	1,143	1,155

2.5. Les produits des services

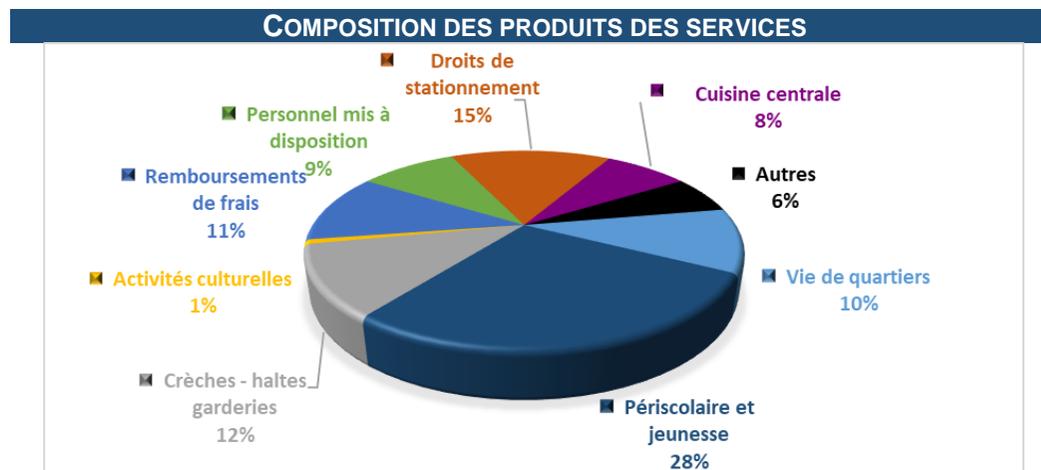
Les produits des services s'élèvent en 2018 à 6 501 m€. Ils se composent principalement des recettes des services périscolaires et jeunesse (28%), des remboursements de frais et personnel mis à disposition (20%), des droits de stationnement (15%), des structures de la petite enfance (12%) et de la cuisine centrale (8%).

Par rapport à 2017⁽¹⁾, ils sont en augmentation de 2,1% ce qui s'explique principalement par :

- Les droits de stationnement suite à la mise en œuvre du forfait post stationnement ;
- Le produit des activités scolaire et de la jeunesse ;

A l'inverse, le produit des activités culturelles a diminué du fait du transfert de l'enseignement artistique à l'agglomération en septembre 2017, de même que les recettes de la cuisine centrale du fait de l'ouverture du nouvel EHPAD qui dispose de sa propre cuisine.

(1) Les droits de stationnement qui étaient précédemment classés dans les taxes ont été reclassés en produit de service afin d'avoir des données comparables.



en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vie de quartiers	553	590	639	705	691	677
Périscolaire et jeunesse	1 543	1 615	1 617	1 652	1 681	1 806
Crèches - haltes garderies	822	825	824	777	769	745
Activités culturelles	933	677	696	748	137	49
Remboursements de frais	1 754	1 839	1 628	1 692	668	739
Personnel mis à disposition	396	410	458	406	659	589
Droits de stationnement	641	679	695	659	725	982
Cuisine centrale	594	569	582	686	593	508
Autres	397	394	364	443	441	406
Produit des services	7 633	7 598	7 504	7 769	6 366	6 501

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Vie de quartiers	4,1%	6,7%	8,3%	10,2%	-2,0%	-2,0%
Périscolaire et jeunesse	3,2%	4,7%	0,1%	2,2%	1,7%	7,4%
Crèches - haltes garderies	-1,9%	0,4%	0,0%	-5,8%	-0,9%	-3,2%
Activités culturelles	-44,6%	-27,5%	2,8%	7,5%	-81,7%	-64,6%
Remboursements de frais	-15,9%	4,8%	-11,5%	3,9%	-60,5%	10,6%
Personnel mis à disposition	8,3%	3,6%	11,7%	-11,2%	62,1%	-10,5%
Droits de stationnement	8,9%	6,0%	2,3%	-5,1%	10,1%	35,4%
Cuisine centrale	-3,1%	-4,2%	2,2%	18,0%	-13,6%	-14,3%
Autres	0,4%	-0,7%	-7,5%	21,6%	-0,4%	-8,1%
Produit des services	-3,2%	-0,5%	-1,2%	3,5%	-18,1%	2,1%

2.6. Les autres produits de fonctionnement

2.6.1. Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes s'élèvent en 2017 à 3 586 m€. Ils se composent principalement des droits de mutation (50%), de la taxe sur l'électricité (25%) et de la taxe locale sur la publicité extérieure (22%).

Par rapport à 2017, ils sont en progression de 13,5%, principalement en raison de la hausse de la taxe sur la publicité extérieure. A la suite du recensement effectué en 2016, un long travail d'analyse a été réalisé afin d'assurer l'équité entre chaque contribuable. Ceci a fait que les recettes de 2016 et 2017 ont fait l'objet d'une évaluation ces deux années. Il s'avère que la facturation réalisée en 2018 a conduit à des recettes supérieures à ces évaluations d'où la forte hausse constatée en 2018.

Les droits de mutation ont également continué à progresser témoignant d'un dynamisme du marché immobilier sur le territoire.

2.6.2. Subventions et participations

Les subventions et participations s'élèvent en 2018 à 4 997 m€. Elles se composent essentiellement des subventions pour la petite enfance (48%), pour la jeunesse (37%) et pour les activités culturelles (6%).

Elles sont en augmentation de 11,9% par rapport à 2017 ce qui s'explique principalement par :

- la participation de la CAF pour les activités périscolaire suite à la mise en œuvre d'une tarification ;
- une subvention exceptionnelle au titre des diagnostics archéologiques.

LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES						
<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Droits de mutation	1 276	1 184	1 275	1 493	1 716	1 798
Taxe électricité	995	944	909	916	945	911
Taxe publicité	315	349	310	608	420	774
Occupation du domaine public	45	52	46	64	14	39
Droits de place	63	64	64	66	57	64
Autres	107	0	0	23	5	0
Autres impôts et taxes	2 800	2 594	2 604	3 170	3 158	3 586

EVOLUTION DES AUTRES IMPÔTS ET TAXES						
	Moyenne					
	13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Droits de mutation	7,1%	-7,2%	7,6%	17,1%	14,9%	4,8%
Taxe électricité	-1,7%	-5,1%	-3,7%	0,8%	3,1%	-3,6%
Taxe publicité	19,7%	11,0%	-11,1%	95,8%	-30,8%	84,1%
Occupation du domaine public	-2,8%	15,7%	-10,8%	37,4%	-77,5%	171,9%
Droits de place	0,4%	2,5%	-0,9%	2,8%	-12,6%	11,9%
Autres impôts et taxes	5,1%	-7,4%	0,4%	21,7%	-0,4%	13,5%

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Petite enfance	2 073	2 138	2 150	2 163	2 442	2 408
Enfance jeunesse	581	1 020	1 017	1 068	1 074	1 834
Vie de quartier	114	152	138	156	154	38
Activités culturelles	414	409	392	435	286	315
Gymnases	99	110	92	124	113	102
Emplois avenir	58	129	123	93	84	52
FCTVA	0	0	0	0	11	6
Autres subventions et participations	261	674	512	226	300	242
Subventions et participations	3 600	4 632	4 424	4 264	4 464	4 997

EVOLUTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATION						
	Moyenne					
	13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Petite enfance	3,0%	3,1%	0,6%	0,6%	12,9%	-1,4%
Enfance jeunesse	25,8%	75,5%	-0,3%	5,0%	0,6%	70,7%
Vie de quartier	-19,8%	33,5%	-9,2%	12,7%	-1,1%	-75,4%
Activités culturelles	-5,3%	-1,2%	-4,0%	10,9%	-34,3%	10,2%
Gymnases	0,5%	10,4%	-16,0%	34,7%	-8,5%	-10,5%
Emplois avenir	-2,2%	122,4%	-4,5%	-24,2%	-10,3%	-37,9%
Autres subventions et participations	-1,4%	158,6%	-24,1%	-55,9%	33,1%	-19,3%
Subventions et participations	6,8%	28,7%	-4,5%	-3,6%	4,7%	11,9%

2.6.3. Atténuations de charges

Le produit des atténuations de charges s'élève en 2018 à 368 m€ et se compose des remboursements de frais de personnel (194 m€) et de la valorisation de la main d'œuvre des travaux en régie (174 m€).

2.6.4. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent en 2018 à 492 m€ et se composent essentiellement des loyers (423 m€) et des redevances d'affermage (67 m€).

Les loyers ont fortement diminué du fait de l'ouverture du nouvel EHPAD qui a conduit à la fin de la location de l'Épine à l'été 2018.

2.7. Les produits exceptionnels

En 2018, les produits exceptionnels s'élèvent à 246 m€ et se composent essentiellement d'une reprise sur provision pour les admissions en non-valeur de l'eau et l'assainissement (95 m€).

LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rbst frais de personnel	193	204	206	211	214	194
Travaux en régie valorisation personnel	150	165	231	93	167	174
Atténuations de charge	343	370	437	304	381	368

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Loyers	536	373	349	361	531	423
Redevance fermiers	154	153	106	67	66	67
Autres	1	1	1	3	3	2
Autres produits de gestion	691	528	456	430	600	492

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indemnités de sinistre	104	176	146	210	195	75
Récupération TVA	329	62	6	15	5	2
Remboursement énergies	1	24	102	92	1	0
Produits financiers	0	0	1	39	19	19
Indemnisation passerelle	0	0	0	890	0	0
Reprises sur provisions	0	0	0	0	0	108
Autres produits exceptionnels	85	61	47	174	45	42
Produits except. et financiers	518	323	301	1 419	266	246

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.1. Le fonctionnement courant

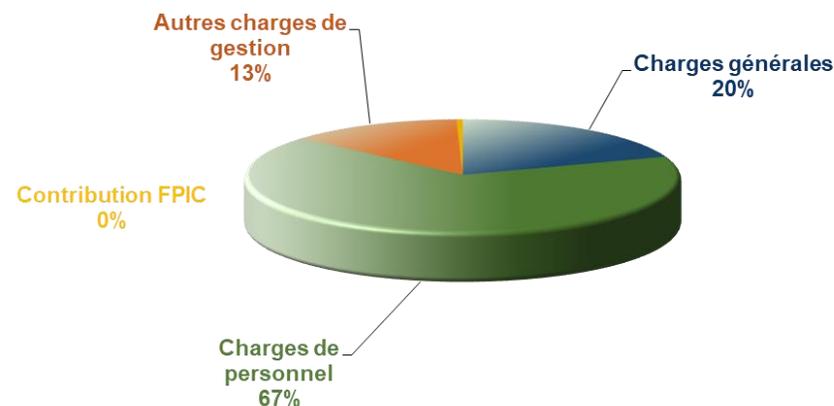
Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 51 222 m€ en 2018 et se composent principalement des dépenses de personnel (67%) et des charges à caractère général (20%).

Elles sont en diminution de 6,3% par rapport à 2017. Toutefois, les mutualisations et transferts de compétence avec Laval Agglomération expliquent une large part de cette diminution.

En neutralisant les mutualisations et transferts de compétences, les dépenses de fonctionnement courant sont en baisse de 2,8% :

- Les charges à caractère général sont en baisse de 1,5% principalement en raison de la baisse de l'alimentation et des honoraires,
- Les dépenses de personnel sont en baisse de 3,3%,
- Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 1,9%.

COMPOSITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges générales	12 305	11 945	10 870	10 285	10 255	10 103
+ Charges de personnel	42 348	43 883	42 244	40 539	37 340	34 175
+ Autres charges de gestion	7 124	6 691	6 697	6 583	6 832	6 703
+ Contribution FPIC	0	0	0	110	255	241
= Charges de fonct. courant	61 778	62 519	59 812	57 517	54 683	51 222

EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Charges générales	-3,9%	-2,9%	-9,0%	-5,4%	-0,3%	-1,5%
Charges de personnel	-4,2%	3,6%	-3,7%	-4,0%	-7,9%	-8,5%
Autres charges de gestion	-1,2%	-6,1%	0,1%	-1,7%	3,8%	-1,9%
Contribution FPIC	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	132,0%	-5,6%
Charges de fonct. courant	-3,7%	1,2%	-4,3%	-3,8%	-4,9%	-6,3%

3.1.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent en 2018 à 10 103 m€. Les principales dépenses concernent les énergies (29%), l'alimentation (12%) et les fournitures (8%).

Par rapport à 2017, elles sont en baisse de 1,5% ce qui résulte principalement de :

- l'alimentation (-115 m€), en raison du nouvel EHPAD qui dispose de sa propre cuisine,
- les honoraires (-111 m€) qui s'explique par la fin des honoraires d'avocat dans le cadre du contentieux sur le produit toxique, une baisse des frais liés aux cessions et une diminution du nombre de contrôles techniques,
- les locations immobilières (-66m€) résultant de l'arrêt de locations (rue du général de Gaulle, place St Tugal, rue des ruisseaux...),
- les énergies (-57m€) sachant qu'en 2018 la ville a reçu des factures de gaz pour des consommations de 2016 et 2017 pour un total de 17 m€. Au sein des énergies, les dépenses relatives au chauffage urbain ont fortement progressé entre 2017 et 2018 du fait du raccordement d'équipements municipaux au réseau de chaleur (salle polyvalente,...).

en milliers d'euro	2017	2018	Evol°
Electricité	1 491	1 403	-5,9%
Gaz	523	564	7,7%
Chauffage urbain	122	217	77,7%
Eau	245	199	-18,6%
Combustibles	38	25	-34,9%
Carburants	586	541	-7,8%
Total	3 005	2 947	-1,9%

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL						
en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Energies	3 500	3 358	3 086	2 763	3 005	2 947
Alimentation	1 208	1 234	1 224	1 171	1 281	1 166
Fournitures	809	844	848	782	812	792
Maintenance	704	746	670	607	542	569
Publicité, relations publiques	673	568	417	360	370	332
Locations mobilières	710	498	410	366	285	339
Affranchissement et télécom	303	320	272	280	246	238
Honoraires	354	262	347	423	398	287
Locations immobilières	637	708	712	641	506	440
Assurances	297	298	307	293	295	261
Petit équipement	482	497	504	411	485	452
Voirie	269	230	194	199	178	126
Transports	183	238	224	183	174	153
Déplacements et réceptions	112	102	67	56	100	113
Fournitures d'entretien	90	98	79	82	74	68
Formation	77	126	69	77	68	72
Quartier Ferrié	337	152	0	0	0	0
Autres charges générales	1 559	1 665	1 439	1 592	1 435	1 743
Charges à caract. général*	12 305	11 945	10 870	10 285	10 255	10 103

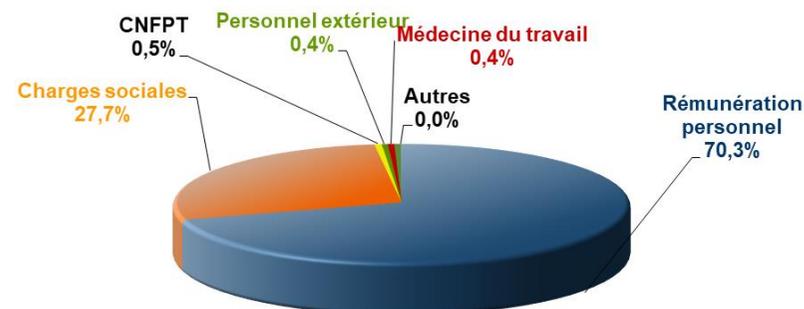
EVOLUTION DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL						
	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Energies	-3,4%	-4,1%	-8,1%	-10,5%	8,7%	-1,9%
Alimentation	-0,7%	2,1%	-0,8%	-4,3%	9,4%	-9,0%
Fournitures	-0,4%	4,4%	0,4%	-7,8%	3,9%	-2,4%
Maintenance	-4,2%	6,0%	-10,1%	-9,5%	-10,7%	5,0%
Publicité, relations publiques	-13,2%	-15,5%	-26,6%	-13,7%	3,0%	-10,3%
Locations mobilières	-13,7%	-29,9%	-17,7%	-10,7%	-22,0%	18,8%
Affranchissement et télécom	-4,7%	5,6%	-15,0%	2,8%	-12,0%	-3,3%
Honoraires	-4,1%	-26,0%	32,5%	21,8%	-5,9%	-27,8%
Locations immobilières	-7,1%	11,1%	0,6%	-10,1%	-21,0%	-13,0%
Assurances	-2,5%	0,6%	3,0%	-4,5%	0,6%	-11,5%
Petit équipement	-1,3%	2,9%	1,4%	-18,5%	18,1%	-6,8%
Voirie	-14,0%	-14,3%	-15,9%	2,8%	-10,8%	-29,1%
Transports	-3,5%	30,0%	-6,2%	-18,1%	-4,8%	-12,2%
Déplacements et réceptions	0,2%	-8,9%	-34,2%	-16,8%	79,2%	13,3%
Fournitures d'entretien	-5,3%	9,0%	-19,1%	3,5%	-10,1%	-7,4%
Formation	-1,4%	63,4%	-45,5%	11,5%	-11,8%	6,5%
Autres charges générales	2,3%	6,8%	-13,6%	10,6%	-9,9%	21,5%
Charges à caract. général	-3,9%	-2,9%	-9,0%	-5,4%	-0,3%	-1,5%

3.1.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2018 à 34 175 m€ et se composent principalement de la rémunération des agents (70%) et des charges sociales (28%).

Par rapport à 2017, elles ont diminué de 8,5%. Toutefois cette baisse résulte essentiellement de la mutualisation avec Laval Agglomération et des transferts de compétences réalisés dans le courant de l'année 2018. A périmètre constant, la baisse est de 3,3 % soit – 1 169 m€.

LA COMPOSITION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



LES DÉPENSES DE PERSONNEL

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rémunération personnel	29 800	30 824	29 593	28 275	25 965	24 033
Charges sociales	11 840	12 398	11 994	11 472	10 631	9 476
Personnel extérieur	0	0	4	173	178	153
CNFPT	246	252	244	210	195	179
Médecine du travail	210	170	146	147	144	153
FJT	249	237	263	261	227	164
Autres	3	0	0	1	0	17
Charges de personnel	42 348	43 883	42 244	40 539	37 340	34 175

EVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Rémunération personnel	-4,2%	3,4%	-4,0%	-4,5%	-8,2%	-7,4%
Charges sociales	-4,4%	4,7%	-3,3%	-4,4%	-7,3%	-10,9%
CNFPT	-6,2%	2,4%	-3,3%	-13,7%	-7,4%	-8,1%
Médecine du travail	-6,2%	-19,0%	-14,0%	0,6%	-2,1%	6,0%
FJT	s.o.	s.o.	n.s.	-0,9%	-13,0%	-27,8%
Charges de personnel	-4,2%	3,6%	-3,7%	-4,0%	-7,9%	-8,5%

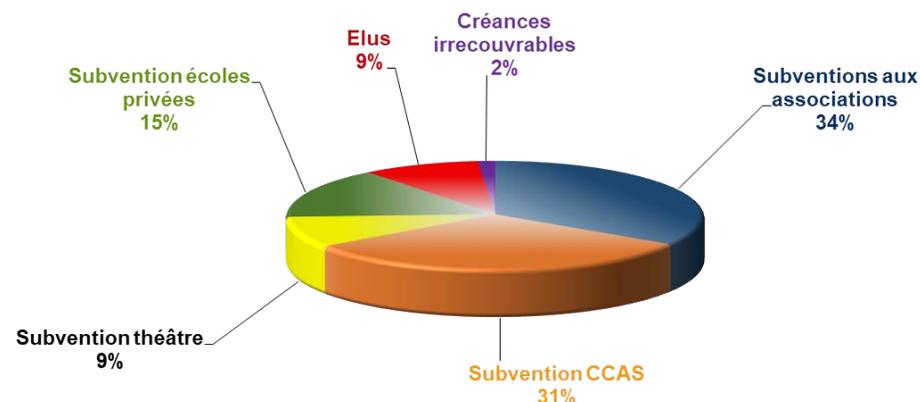
3.1.3. Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes correspondent aux subventions (associations, CCAS, théâtre, écoles privées), aux dépenses relatives aux élus (indemnités, cotisations, frais de missions, formations) et aux créances irrécouvrables.

En 2018, elles s'élèvent à 6 703 m€ et se composent principalement des subventions aux associations (34%), de la subvention au CCAS (31%) et des subventions aux écoles privées (15%).

Par rapport à 2017, elles sont en baisse de 1,9%.

LA COMPOSITION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Subventions aux associations	2 687	2 645	2 612	2 568	2 455	2 296
Subvention CCAS	2 300	1 900	1 850	1 700	2 056	2 065
Subvention théâtre	573	525	603	607	601	616
Subvention écoles privées	1 003	1 027	1 013	1 052	1 046	1 013
Elus	497	516	529	545	564	620
Créances irrécouvrables	62	74	87	105	100	89
Autres	4	4	4	5	6	4
Autres charges gestion courante	7 124	6 691	6 697	6 583	6 832	6 703

EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

	Moyenne 13-18	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18
Subventions aux associations	-3,1%	-1,6%	-1,2%	-1,7%	-4,4%	-6,5%
Subvention CCAS	-2,1%	-17,4%	-2,6%	-8,1%	20,9%	0,4%
Subvention théâtre	1,5%	-8,4%	14,9%	0,7%	-1,0%	2,5%
Subvention écoles privées	0,2%	2,5%	-1,4%	3,9%	-0,6%	-3,2%
Elus	4,5%	3,9%	2,6%	3,0%	3,5%	9,9%
Créances irrécouvrables	7,6%	20,7%	16,6%	21,1%	-4,4%	-11,4%
Autres charges gestion courante	-1,2%	-6,1%	0,1%	-1,7%	3,8%	-1,9%

3.2. Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent en 2018 à 1 838 m€ et se composent essentiellement de la soulte annuelle versée à DEPFA BANK pour la sortie du produit toxique (60%) et de la subvention au budget annexe parking (18%).

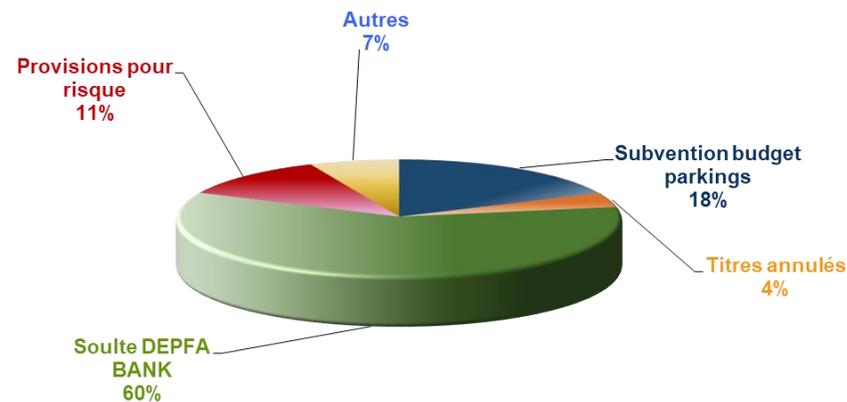
La sortie du produit toxique au début de l'année 2017 permettant à la ville de sortir du risque de change entre l'euro et le franc suisse fait que la ville doit verser pendant huit années une soulte de sortie annuelle de 1 094 m€.

Concernant la subvention au budget parking, l'accroissement de la redevance du concessionnaire (+59 m€) et la baisse des intérêts des emprunts (-11 m€) ont permis de diminuer la subvention d'équilibre de 71 m€.

En 2018, des provisions ont été constituées à hauteur de 211m€, 178m€ au titre d'un crédit de TVA datant de 1994 et 34 m€ au titre de créances douteuses.

A noter que le reversement des excédents 2018 de l'eau et l'assainissement à Laval Agglomération (2 M€) n'est pas prise en compte dans la mesure où il est financé par une reprise sur provision équivalente.

COMPOSITION DES DÉPENSES EXCEPTIONNELLES



LES DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Subvention pompes funèbres	0	0	0	0	0	0
Soulte DEPFA BANK	0	0	0	0	1 094	1 094
Subvention budget parkings	613	653	572	475	407	336
Titres annulés	32	87	24	81	57	74
Ligne de trésorerie	13	39	11	0	0	0
Bonification intérêts Méduane	24	9	7	4	1	0
TVA	355	1	0	0	0	0
Provisions pour risque	0	0	0	187	0	211
Autres	117	245	52	103	160	123
Dépenses except. et financières	1 155	1 033	667	851	1 719	1 838

4. ANALYSE DE LA DETTE

Les intérêts courus des emprunts se sont élevés en 2018 à 2 383 m€ soit à un niveau similaire à 2017 (2 377 m€).

Le capital remboursé a continué d'augmenter en 2018 (+211 m€) ce qui résulte du profil d'extinction de la dette.

Au final, en 2018 l'annuité de la dette a progressé (+ 217 m€) par rapport à 2017 conduisant à une annuité de 10 M€

Concernant le taux d'intérêt moyen, il est demeuré stable à 3,1%.

LES INTÉRÊTS COURUS

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Intérêts échus	2 792	2 947	2 713	2 518	2 363	2 406
+ Solde intérêts non échus	-89	-96	-83	-66	-30	-66
- Intérêts récupérables	74	71	68	65	61	58
- Solde intérêts récup. non échus	-1	-2	-1	-2	-2	-2
= Intérêts courus hors swaps	2 631	2 782	2 563	2 389	2 273	2 284
+ Solde Swap	2 335	2 489	3 847	3 791	104	99
= Intérêts courus des emprunts	4 966	5 270	6 411	6 180	2 377	2 383

LE REMBOURSEMENT DE CAPITAL

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital remboursé	6 744	6 907	7 082	7 201	7 446	7 660
+ Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0
- Capital récupérable	57	60	63	67	70	73
= Remboursement capital	6 686	6 846	7 019	7 135	7 376	7 587

L'ANNUITÉ DE DETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Intérêts des emprunts	4 966	5 270	6 411	6 180	2 377	2 383
+ Remboursement de capital	6 686	6 846	7 019	7 135	7 376	7 587
= Annuité de dette	11 652	12 117	13 429	13 314	9 753	9 970

LE TAUX D'INTÉRÊT MOYEN

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Intérêts échus	2 792	2 947	2 713	2 518	2 363	2 406
+ Solde Swap	2 335	2 489	3 847	3 791	104	99
= Intérêts échus des emprunts	5 126	5 436	6 561	6 309	2 467	2 505
÷ Encours au 1er janvier	81 673	79 465	82 563	79 281	78 886	81 352
= Taux d'intérêt moyen	6,3%	6,8%	7,9%	8,0%	3,1%	3,1%
Taux moyen hors swap €/CHF	3,6%	3,9%	3,4%	3,3%	3,1%	3,1%

Au 31/12/2018, l'encours de dette mobilisé s'élève à 77 502 m€ classé selon la charte Gissler de la manière suivante :

- 69,7M€ (91%) en catégorie A1 qui se compose de 58,2 M€ de prêts à taux fixe, 5,6 M€ de prêts indexés sur l'euribor, 6,0 M€ de prêts indexés sur le livret A ;
- 1,0 M€ (1%) en catégorie B1 correspondant à un prêt couvert par un contrat de swap dont le taux est de 4,45% lorsque l'euribor 12 mois est inférieur à 6% sinon le taux payé correspond à l'euribor 12 mois ;
- 6,3 M€ (8%) en catégorie B2 correspondant à deux emprunts :
 - 4,8 M€ dont le taux d'intérêt payé est égal à l'inflation française majorée d'une constante de 3,44% ;
 - 1,5 M€ dont le taux d'intérêt payé correspond à un taux de 3,98% majoré lorsque l'inflation est supérieure à 2,05% et minoré lorsque l'euribor est inférieur à 3,50%. Le taux est plafonné à 6,47% et peut diminuer jusque 3,23%.

La ville de Laval compte dix organismes créanciers concentrés principalement sur quatre organismes :

- la Caisse Française de Financement Local (29%),
- le Crédit Agricole (19%),
- le Crédit Mutuel (18%),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (13%).

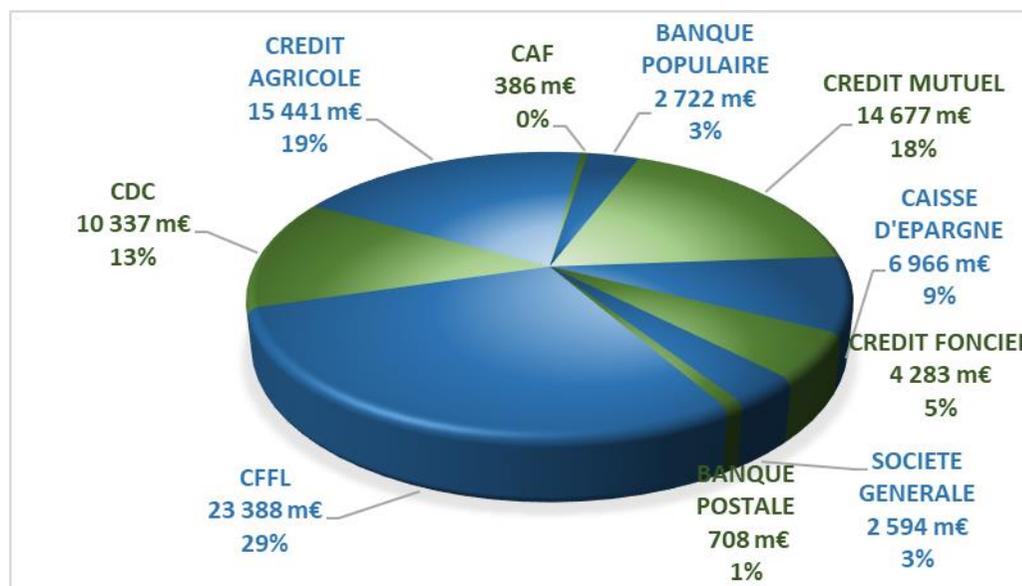
L'ENCOURS DE DETTE

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours 1er janvier	81 673	79 465	82 563	79 281	76 686	79 152
- Remboursement capital	6 744	6 907	7 082	7 201	7 446	7 660
+ Emprunt	4 537	10 005	3 800	4 606	9 912	3 340
= Encours long terme 31/12	79 465	82 563	79 281	76 686	79 152	74 832
+ emprunt moyen terme (prêt relais)	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200
= encours total mobilisé	81 665	84 763	81 481	78 886	81 352	77 032
+ reporté sur n+1	3 502	800	3 157	103	1 828	4 470
= encours total contracté	85 167	85 563	84 638	78 989	83 180	81 502

CLASSEMENT DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LA CHARTE GISSLER

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
A1 (taux fixe ou variable simple euro)	52 667	64 111	61 354	60 508	73 089	69 714
B1 (barrière simple indice euro)	1 764	1 622	1 476	1 332	1 180	1 024
B2 (barrière simple inflation)	9 210	9 026	8 846	8 042	7 083	6 293
E3 (structuré multiplicateur de 5)	7 770	0	0	0	0	0
F6 (hors charte Gissler)	10 254	10 004	9 804	9 004	0	0
TOTAL	81 665	84 763	81 481	78 886	81 352	77 032

L'ENCOURS DE DETTE CONTRACTE PAR ORGANISME



L'intégralité des emprunts encaissés ou contractés en 2018 sont classés dans la catégorie A1 de la charte Gissler, la ville privilégiant les emprunts à taux fixe ou profitant des offres sur livret A proposées par la Caisse des Dépôt et Consignation.

Les emprunts encaissés en 2018 se sont élevés à 3,3 M€ :

- trois prêts pour un total de 1 828 m€ octroyés en 2017,
- un prêt de 1,5 M€ contractés en 2018 auprès de la Banque Populaire.

Quatre prêts pour un total de 4,5 M€ ont été contractés en 2018 mais n'ont pas été mobilisés.

CARACTÉRISTIQUES DES PRÊTS ENCAISSÉS OU CONTRACTÉS EN 2018

ORGANISME	MONTANT	DUREE TAUX	CLST	AFFECTATION
Emprunts contractés en 2017 et mobilisés en 2018				
CREDIT MUTUEL	1 300	15 ans FIXE : 1,75%	A1	NON AFFECTE
CAISSE DES DEPOTS	367	20 ans LIVRET A + 1%	A1	ESPACE ASSOCIATIF
CAISSE DES DEPOTS	161	20 ans LIVRET A + 1%	A1	ACCES LOTISSEMENT DU POIRIER
Emprunts contractés en 2018 et mobilisés en 2018				
BANQUE POPULAIRE	1 500	15 ans FIXE : 1,95%	A1	NON AFFECTE
CAF	4	5 ans FIXE : 0%	A1	SALLE DU TERTRE
CAF	8	8 ans FIXE : 0%	A1	DIVERS PROJETS
Emprunts contractés en 2018 et reportés sur 2019				
CAISSE DES DEPOTS	470	20 ans LIVRET A + 0,60%	A1	SALLE POLYVALENTE
CAISSE DES DEPOTS	1 000	25 ans LIVRET A + 1,21%	A1	POLE ECHANGE MULTIMODAL
CREDIT AGRICOLE	2 000	20 ans FIXE : 1,90%	A1	NON AFFECTE
CREDIT MUTUEL	1 000	15 ans FIXE : 1,67%	A1	NON AFFECTE

5. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement se composent du fonds de compensation de TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe locale d'équipement et des produits de cession.

La part des investissements éligibles au FCTVA est demeurée élevée (96%) toujours en raison de la réintégration d'études qui deviennent éligibles dès lors où le bien auquel elles se rattachent est éligible.

Les cessions se sont élevées à 1,6 M€, soit le montant prévu budgétairement. Les principales ventes ont été :

- L'ancienne école élémentaire Val de Bootz (400 m€),
- Un terrain situé à la Buffardière (360 m€),
- Un second acompte pour St Julien (266 m€)
- Un terrain situé rue Lannes (180 m€),
- Une maison située rue du Vieux St Louis (160 m€).

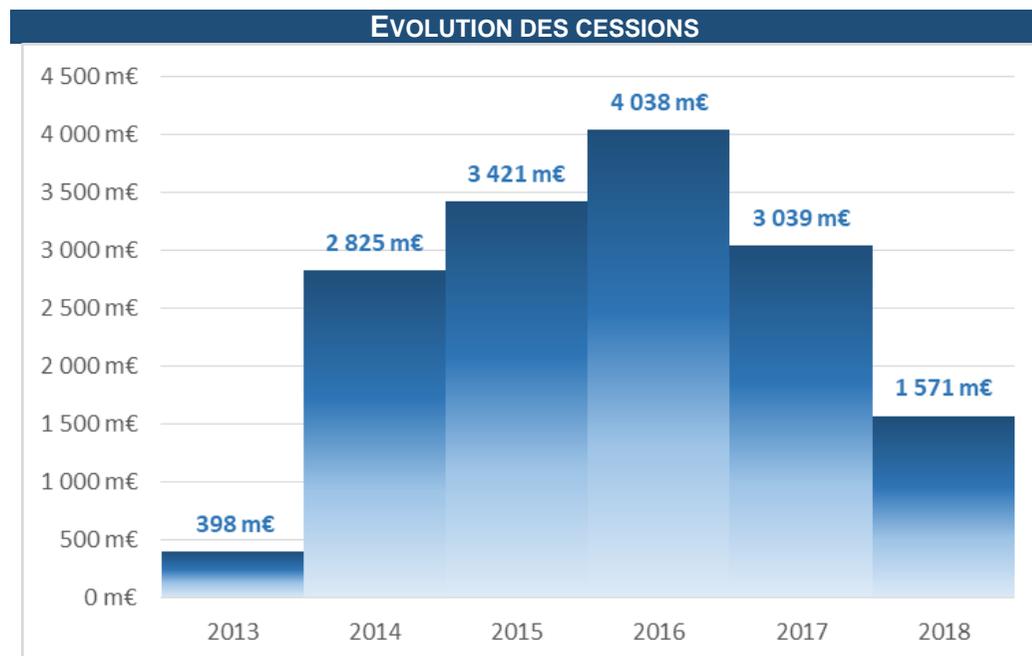
Cette politique dynamique de cessions qui amène à de nouveaux programmes immobiliers a pour objectif de rendre attractif la ville et de lutter contre la problématique démographique qui a pour conséquence une perte d'habitants depuis 2009.

LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT						
en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FCTVA	882	1 767	1 537	1 143	1 124	1 431
+ TLE/Taxe aménagement net	263	193	262	361	345	452
+ Cessions*	398	2 825	3 421	4 038	3 039	1 571
+ Dons et legs	0	0	0	11	4	0
= Ressources propres d'invest.	1 542	4 785	5 220	5 552	4 512	3 455

* : cession de la résidence Avicenne comptabilisée sur 2016

PART DES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES AU FCTVA						
en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses équipement n-1*	8 902	12 862	13 246	7 275	7 186	9 060
FCTVA	882	1 767	1 537	1 143	1 124	1 431
Part des dépenses éligibles	63%	87%	74%	96%	95%	96%

* y compris matériaux des travaux en régie



6. DISPONIBLE POUR FINANCEMENT

L'excédent brut courant qui mesure l'écart entre les produits et les charges courants s'élève en 2018 à 10,9 M€. Il est en nette progression par rapport à 2017 (+3,2 M€).

Cette nette progression s'explique tant par un dynamisme des recettes (+2,9% en neutralisant les transferts à l'agglomération) que par une baisse des dépenses (-2,8% en neutralisant les transferts à l'agglomération)

La relative stabilité du résultat exceptionnel et la légère progression de l'annuité de la dette font que la CAF nette connaît également une progression significative mais légèrement moins que l'excédent brut courant (+2,8 M€). Elle demeure malgré tout négative mais converge de manière significatif vers le positif en se fixant à -0,6 M€.

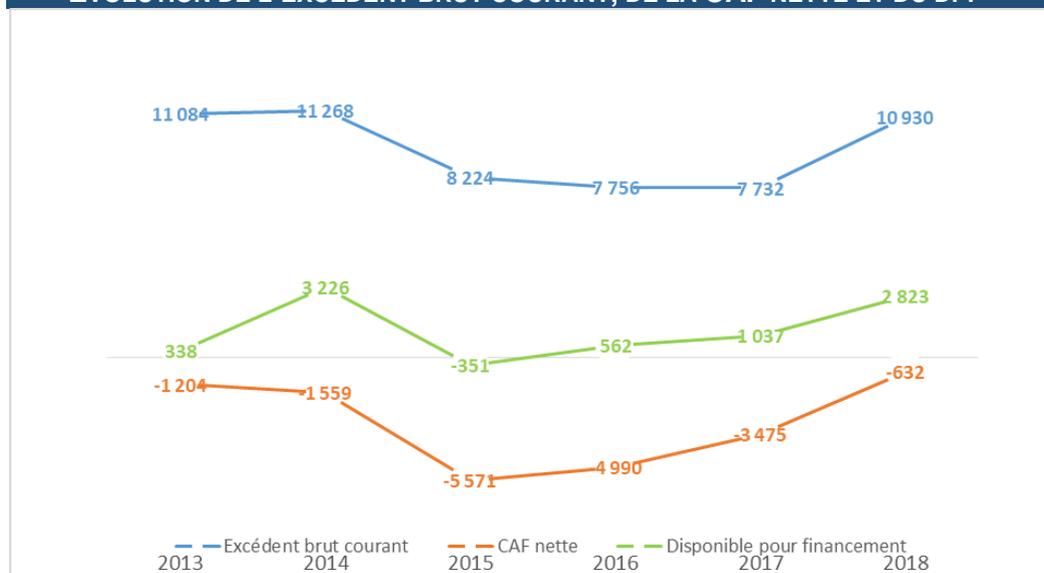
Le montant élevé des ressources propres d'investissement (3,5 M€ dont 1,6 M€ de cessions) permettent de dégager un disponible pour le financement des investissements de 2,8 M€.

DÉTERMINATION DU DISPONIBLE POUR FINANCEMENT

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits fonctionnement courant	72 862	73 787	68 036	65 273	62 415	62 152
- Charges fonctionnement courant	61 778	62 519	59 812	57 517	54 683	51 222
= Excédent brut courant	11 084	11 268	8 224	7 756	7 732	10 930
+ Produits exceptionnels	518	323	301	1 419	266	246
- Dépenses exceptionnelles	1 155	1 033	667	851	1 719	1 838
= Excédent de gestion	10 448	10 558	7 859	8 325	6 278	9 338
- Intérêts de la dette	4 966	5 270	6 411	6 180	2 377	2 383
= CAF brute	5 482	5 288	1 448	2 145	3 901	6 955
- Remboursement de capital	6 686	6 846	7 019	7 135	7 376	7 587
= CAF nette	-1 204	-1 559	-5 571	-4 990	-3 475	-632
+ RPI hors cessions	1 145	1 960	1 799	1 514	1 474	1 883
= DPF hors cessions	-59	401	-3 771	-3 475	-2 002	1 252
+ Cessions*	398	2 825	3 421	4 038	3 039	1 571
= Disponible pour financement	338	3 226	-351	562	1 037	2 823

* : cession de la résidence Avicenne comptabilisée sur 2016

EVOLUTION DE L'EXCÉDENT BRUT COURANT, DE LA CAF NETTE ET DU DPF*



* : DPF = disponible pour financement

7. LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2018 à 8 928 m€ pour 2 489 m€ de subventions soit une dépense nette de 6 439 m€, niveau similaire à celui constaté en 2017.

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement ont été :

- le pôle d'échange multimodal (2 446 m€)
- le plan qualité voirie (1 258 m€)
- les dotations équipements (1 001 m€)
- l'espace associatif (476 m€)
- les travaux d'économie d'énergie (458 m€)
- le plan qualité écoles (306 m€)
- les études centre-ville (289 m€)
- le quartier Ferrié (226 m€),

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'investissement qui ont été engagées mais non mandatées et qui n'ont pas fait l'objet d'autorisation de programme qui représentent 4 352 m€ et portant notamment sur :

- le pôle d'échange multimodal (967 m€)
- les dotations équipements (805 m€)
- la salle polyvalente (548 m€)
- le plan qualité voirie (379 m€)
- le plan qualité des équipements de proximité (301 m€)

En moyenne les subventions représentent 33% des dépenses H.T. ce qui est légèrement inférieur à la moyenne observée sur les six dernières années (34%).

En 2018, les investissements ont été financés par emprunt (40%), subventions (28%) et autofinancement (32%).

LES DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'investissement	14 213	14 012	9 052	7 705	10 715	8 928
+ indemnité de refinancement	0	500	0	0	0	0
- Subvention d'investissement	2 698	3 957	2 607	2 841	4 236	2 489
= Dépenses nettes	11 515	10 555	6 445	4 864	6 479	6 439

LA PART DE SUBVENTIONS

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Subventions hors amendes	2 279	3 523	2 004	2 229	3 512	1 828
Dépenses H.T.*	10 710	11 302	5 864	5 896	7 459	5 518
Taux moyen subventions	21%	31%	34%	38%	47%	33%

* : dépenses H.T des chapitres 20, 21 et 23

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Disponibles pour financement	338	3 226	-351	562	1 037	2 823
+ Subventions	2 698	3 957	2 607	2 841	4 236	2 489
+ Emprunt	4 537	10 005	3 800	4 606	9 912	3 340
= Financement des invest.	7 573	17 188	6 057	8 009	15 185	8 651
- Dépenses d'investissement	14 213	14 012	9 052	7 705	10 715	8 928
- indemnité de refinancement	0	500	0	0	0	0
= Variation excédent de clôture	-6 640	2 676	-2 995	305	4 470	-276

L'EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE

en milliers d'euro	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Excédent global de clôture n-1	6 409	-231	2 445	-550	-246	4 224
+ EGC n-1 pompes funèbres	0	0	0	0	0	-9
+ Variation excédent de clôture	-6 640	2 676	-2 995	305	4 470	-276
= Excédent global de clôture n	-231	2 445	-550	-246	4 224	3 939
- reports en dépense						4 352
+ reports en recette						5 770
= Excédent global de clôture net						5 357

8. LES BUDGETS ANNEXES

8.1. *Le budget lotissement de Beaugard*

Dans ce budget, sont retracées les écritures de stocks de terrains.

L'emprunt mobilisé à l'origine a été remboursé en 2012. Aucune cession n'a été réalisée à ce jour et aucun emprunt nouveau n'a été contracté faisant que ce budget est en déficit de 1,6 M€ porté actuellement en trésorerie.

BEAUREGARD : EXCÉDENT DE CLÔTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits fonctionnement	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
- Charges fonctionnement	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
= Excédent de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
+ Recettes investissement	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
- Dépenses investissement	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
= Solde investissement	0	0	0	0	0	0
+ Résultat de clôture n-1	-1615	-1615	-1615	-1615	-1615	-1615
= Résultat global de clôture n	-1 615					

8.2. Le budget parking

Ce budget a été créé à compter du 1er janvier 2009 pour retracer les opérations financières des parkings assujettis à la TVA.

2013 a été la première année de mise en œuvre de la délégation de service public de stationnement. Il en résulte que ce budget ne retrace plus que les dépenses afférentes aux emprunts conservés par la ville, les amortissements et des investissements complémentaires.

Ces dépenses sont financées par une subvention à hauteur de 336 m€ en provenance du budget principal.

Les dotations nettes aux amortissements (309 m€) étant supérieures au remboursement de capital (285 m€), l'équilibre de ce budget nécessite que la CAF brute soit au moins égale aux dotations nettes aux amortissements.

La progression de la redevance du concessionnaire en 2018 (+ 59 m€) et la baisse des intérêts des emprunts (-11 m€) ont permis de diminuer la subvention d'équilibre de 71 m€ par rapport à 2017.

DÉTERMINATION DE LA CAF NETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Produits d'exploitation</i>	0	0	0	0	0	0
<i>+ Subvention d'exploitation</i>	613	653	572	475	407	336
<i>+ Redevance concessionnaire</i>	7	7	11	54	114	173
= Produits fonctionnement courant	620	660	583	529	521	509
<i>- Charges fonctionnement courant</i>	14	0	0	0	0	0
= Excédent brut courant	606	660	583	529	521	509
<i>+ Produits exceptionnels</i>	56	0	0	0	0	0
<i>- Dépenses exceptionnelles</i>	0	50	37	0	0	0
= Excédent de gestion	662	610	546	529	521	509
<i>- Intérêts de la dette</i>	337	314	237	220	211	200
= CAF brute	325	296	309	309	310	309
<i>- Remboursement de capital</i>	226	237	247	259	272	285
= CAF nette	99	60	62	50	38	25

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>CAF nette</i>	99	60	62	50	38	25
<i>+ Subventions</i>	244	0	0	0	0	0
<i>+ Emprunt</i>	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	343	60	62	50	38	25
<i>- Dépenses d'investissement</i>	0	77	0	6	0	0
= Variation excédent de clôture	343	-17	62	44	38	25

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Excédent global de clôture n-1</i>	227	569	552	614	658	697
<i>+ Variation excédent de clôture</i>	343	-17	62	44	38	25
= Excédent global de clôture n	569	552	614	658	697	721
<i>- Reports en dépense</i>	39	0	0	0	0	0
<i>+ Reports en recette</i>	0	0	0	0	0	0
= Excédent global de clôture net	531	552	614	658	697	721

LA COUVERTURE DES AMORTISSEMENTS

<i>en milliers d'euro</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Epargne brute</i>	325	296	309	309	310	309
<i>Dotations aux amortissements</i>	314	306	309	309	309	309
Ratio de couverture	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0